



## PROCES-VERBAL

de la séance du 5 juin 2023, 19h00,  
à l'Aula du Collège du Clos (3<sup>e</sup> étage), Vevey

<b>Présidente :</b>	Mme Willommet	Laurie
<b>Présent-e-s :</b>	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Bonafonte	Bruno
	M. Calhas	Ruben
	M. Christen	Jérôme
	Mme Diaz	Tania
	Mme Fawer	Manon
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	Mme Kaeser Meleder	Daphné
	M. Méan	Ambroise
	Mme Meylan	Sarah
	M. Méry	Edouard
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Waser	Jonathan
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
<b>Excusé-e-s :</b>	M. Dragone	Umberto
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Römer	Karine

---

### Ordre du jour

#### 1. Liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et prie les membres de signer la liste de présence.

#### 2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé sans modification.

#### 3. Validation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Le procès-verbal est accepté sans modification. La Présidente remercie son auteure.

#### 4. Sécurité routière autour des écoles

Mme Willommet rappelle le contexte, à savoir qu'en fin d'année dernière Mme Diaz a posé plusieurs questions concernant la sécurité des élèves sur le chemin des écoliers et aux abords des écoles. La Présidente a donc jugé utile d'inviter les représentants des Services en charge du projet de mobilité scolaire. Mme Willommet excuse l'absence de M. Dormond, municipal, invité initialement et retenu par d'autres obligations.

La Présidente accueille M. Dorogi, chargé de projet au sein du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que Mme Pittet, chargée de projet au sein du Service de la famille, de l'éducation et du sport. Ils présenteront ce soir le plan de mobilité scolaire et répondront aux éventuelles questions des membres du Conseil d'établissement.

Mme Pittet informe que la sécurité sur le chemin des écoliers fait partie des projets importants de la législature 2021-2026. Elle précise que le projet de « Plan de mobilité scolaire » a pour but de rendre le chemin de l'école sûr et attractif pour les enfants tout au long de l'année scolaire, que ce soit pendant les déplacements de la maison à l'école, de l'école à la maison ou lors des déplacements urbains liés au programme scolaire ou à l'accueil de jour.

Elle informe que la Ville de Vevey compte actuellement 14 sites d'enseignement (écoles et pavillons compris) dispersés sur le territoire. La demande croissante des enfants de pouvoir disposer de chemins adaptés pour aller à l'école et se déplacer dans la ville, avec des aménagements qui leur permettent de se rencontrer en toute sécurité, voire de découvrir la Ville autrement est également à l'origine de la présente démarche.

Outre la sécurité, le plan de mobilité scolaire a pour objectif de renforcer les capacités des élèves en termes d'autonomie. La Ville souhaite valoriser la diversité et la grande richesse des contextes urbains présents à Vevey afin de nourrir la curiosité naturelle des élèves et de renforcer positivement l'expérience des trajets scolaires.

Pour ce faire, la Ville a mandaté une société externe afin de réaliser une étude exploratoire. Dans le cadre de cette étude qui s'est déroulée durant le dernier trimestre 2022, des ateliers participatifs ont été mis sur pied avec les élèves, les parents et les enseignants au sein des collèges des Galeries du Rivage, des Crosets et de la Veveyse. Les discussions ont porté sur les dangers que les enfants rencontrent en se rendant à l'école ainsi que sur les préoccupations en matière de sécurité relevées par les parents. L'étude commune d'un parcours commenté a donc permis de cerner les interrogations des parents, les remarques des enseignants et les questions des élèves. Le mandataire a également effectué des visites de terrains à différents horaires pour bien comprendre la situation. À l'issue de ce travail, un rapport a été présenté au Service de la famille, de l'éducation et du sport dont plusieurs points seront exposés ce soir.

Mme Pittet indique que parmi les nombreux points positifs relevés durant l'étude précitée, il a été constaté qu'à Vevey très peu de parents font office de taxi pour leurs enfants. Les élèves habitent près de leur école, avec une distance moyenne de 454 mètres à pied, ce qui correspond à un temps de marche moyen de 6 minutes pour s'y rendre. Environ 85% des élèves vont à l'école à pied, 5% s'y rendent en vélo et 5% se déplacent en trottinette. Le nombre d'enfants déposés en voiture par les parents représentent environ 5% uniquement.

Parmi les points positifs figurent également les parcours des UAPE qui sont continus et très sécurisés.

Mme Pittet indique également que malgré l'existence de lignes de pedibus au sein de la ville de Vevey celui-ci est peu utilisé. Elle abordera ce point plus tard dans le cadre des mesures que la Ville souhaite promouvoir.

L'étude a également mis en évidence que les temps de parcours en bus sont relativement courts. L'environnement encourage la marche, ce qui explique pourquoi de nombreux élèves se rendent à pied à l'école.

M. Dorogi indique qu'outre les points positifs précités, le groupe de travail a souhaité bien évidemment identifier les points négatifs afin de pouvoir les régler ou les améliorer. Ainsi, pour chaque site scolaire, le mandataire a dressé une carte détaillée relevant les endroits problématiques aux abords des écoles mais également sur l'ensemble du trajet scolaire.

Les principaux problèmes identifiés concernent notamment la régulation des feux sur la route cantonale au niveau de la rue du Clos. Les phases entre les temps verts sont longues et cela incite les enfants à traverser au rouge dès qu'ils le peuvent. Il manque des trottoirs à certains endroits. Un des autres problèmes liés à cette régulation est que les voitures ont le feu vert pour tourner à droite en même temps que les piétons. Cela génère de l'incompréhension de la part des usagers.

Aux abords du collège de la Veveyse, plus précisément à la Rue du Torrent, il y a désormais une zone 30 mais elle n'est pas respectée comme telle. Les traversées pour piétons sont peu sécurisées.

Mme Pittet indique qu'à l'issue de l'étude exploratoire, le mandataire a proposé une vingtaine de mesures qui permettent de répondre aux risques actuels et futurs tout en s'inscrivant dans la vision globale du projet. Il s'agit également de mettre à disposition de la Ville une stratégie de mise en œuvre qui favorise l'implémentation immédiate de mesures considérées comme des « Quick wins », afin de concrétiser les opportunités référencées dans l'état des lieux.

Mme Pittet expose une partie des mesures qui seront mises en œuvre. En ce qui concerne les mesures phares à court terme pour la prochaine année scolaire, dont le déploiement est prévu dès la rentrée d'août 2023, il est prévu de créer une brochure en collaboration avec l'ASR à l'intention des élèves de 1P et 2P. Cela signifie que lorsque l'ASR effectue des séances de sensibilisation dans ces classes, les enfants recevront un message ainsi que des flyers et des brochures, reprenant le contenu discuté en classe. L'objectif de cette brochure, sous forme de petit livre en format « Monsieur Madame », est de présenter le message de manière ludique, en utilisant un personnage afin de rappeler aux enfants comment traverser en toute sécurité, comment remercier les automobilistes, etc.

Il est également prévu de mettre à niveau certains points de trajets précités. Par exemple, le groupe de travail souhaite améliorer rapidement le passage sous-route près du Collège de la Veveyse qui n'est pas considéré, selon les observations, comme sûr. Les maîtresses l'utilisent très peu en raison de son manque de sécurité. Il y a fréquemment des odeurs désagréables (urines, etc.) ce qui peut décourager les élèves et les enseignants à l'utiliser. Une approche participative est envisagée afin de rendre cet endroit plus agréable et attractif.

Mme Pittet indique également que les enseignants seront encouragés à utiliser les itinéraires sécurisés avec les élèves et à promouvoir le Pédibus. Comme mentionné précédemment, bien que Vevey dispose de deux lignes de Pedibus, celui-ci est peu utilisé. Il est donc prévu de mener une promotion en collaboration avec ATE et Pedibus, à travers trois actions phares qui se dérouleront de la rentrée d'août 2023 jusqu'à la fin des vacances d'automne.

Tout d'abord, un spectacle mettant en scène une comédienne et utilisant le format du Kamishibai. Ce spectacle se tiendra, vers la fin du mois d'août, dans trois endroits différents de la ville pour toucher diverses populations, notamment au Jardin du Rivage au bord du lac, à la Villa Métisse et dans les locaux de La Jouerie.

De plus, les enfants participeront à la Journée internationale de la marche à l'école, qui se déroulera le 22 septembre 2023. Les enseignants recevront les informations nécessaires pour encourager leur participation.

Un rallye sera également installé en ville au début du mois d'octobre, avec des questions axées sur la mobilité des enfants. Il sera parcouru durant le temps scolaire par les enseignants et les élèves mais restera accessible durant les vacances d'automne pour qu'il puisse également être exploré en famille afin de sensibiliser également les parents en les incitant à réfléchir sur les déplacements de leurs enfants. Il fera l'objet d'un petit concours.

M. Dorogi aborde la question de la régulation des feux, notamment à la rue du Clos. Il précise que des projets de réaménagement sont actuellement également étudiés, notamment dans des quartiers tels que « Oriental ou Prairie ». La refonte complète de la signalétique est envisagée afin qu'elle soit uniformisée, plus claire et simple pour les enfants.

M. Dorogi présente également plusieurs projets menés par le Service de l'Urbanisme en lien avec la mobilité scolaire, il précise également qu'un plan directeur communal est actuellement mis en consultation. Il s'agit d'un objet de planification, d'une durée de vie de quinze ans, qui fixe des objectifs en matière d'urbanisation, de mobilité, d'aménagements urbains, de densification, etc. Il indique que des flyers de présentation sont à disposition à l'entrée de la salle et que des séances d'information sont organisées dont une ce soir et une deuxième au mois de juillet.

Il évoque le plan de mobilité douce et celui de mobilité scolaire en mentionnant que ces deux outils sont complémentaires.

M. Dorogi informe que des travaux de piétonisation du chemin du petit-Clos auront lieu prochainement. Ce trajet est fréquemment emprunté par les écoliers. Après un aménagement temporaire cet été, l'aménagement définitif est prévu en 2026. La piétonisation de la rue du collège est prévue en 2024. Quant aux travaux de sécurisation de la rue du Torrent, ils débuteront en automne 2023 et se poursuivront jusqu'en 2025.

L'avenue des Crosets deviendra une zone 30km/h à l'horizon 2025 avec davantage d'arborisation et la création d'une voie deux places de quartier.

Un des objectifs de la présente législature est également d'augmenter les zones 30km/h sur le territoire communal. M. Dorogi précise que la législation fédérale vient d'être modifiée au début de l'année 2023. Elle permet dorénavant de créer des zones 30 sur les axes principaux et de conserver les passages piétons.

La piétonisation de la rue Louis Meyer ainsi que la création d'une zone 30 aux abords du collège de la Veveyse est planifiée. Ces travaux sont programmés dans le cadre du réaménagement du préau scolaire.

La piétonisation de la place Robin se fera en deux étapes. La création d'un trottoir à la rue du Musée est également prévue.

La régulation des feux le long de la route cantonale est un projet complexe. Il faut tenir compte des besoins des différents usagers et des contraintes cantonales. Il faudra faire des pesées d'intérêt.

Mme Kaeser Meleder demande s'il serait envisageable d'adapter les temps de vert selon les horaires de sortie des écoliers. M. Dorogi répond que son service explore cette piste. La modification des gabarits routiers est également envisagée.

Mme Willommet relève la qualité de collaboration des deux services représentés par Mme Pittet et M. Dorogi qui permet de prendre en compte les besoins de l'ensemble des usagers et d'y répondre rapidement par la mise en place de mesures à court et moyen terme.

Mme Simonin relève que la problématique de la rue du Collège a été évoquée contrairement à celle du Musée. Elle estime que la rue du Musée est plus dangereuse pour les élèves. M. Dorogi indique que cette zone a été étudiée et sera traitée en 2024-2025. Il répond également que la rue du Collège était déjà étudiée avant l'étude en lien avec le plan de mobilité scolaire.

Mme Fawer complète en indiquant que des travaux sont prévus dans les locaux de la police et que la rue du Musée sera donc fermée. Les élèves seront donc contraints de passer de l'autre côté de la route sous les échafaudages. M. Dorogi pense qu'il serait envisageable d'installer un trottoir dans cette rue à l'horizon 2024.

M. Christen remercie pour cet état des lieux et la qualité de la présentation du plan de mobilité scolaire. Il explique l'histoire des différentes solutions envisagées par les urbanistes depuis plus de 20 ans concernant la rue du Musée. Il est très sceptique quant à la réalisation d'un trottoir supplémentaire en raison de la sortie du parking qui est fréquemment utilisée par les camions de livraison. M. Dorogi indique qu'il faut faire une étude afin de régler ce problème qui a été identifié.

M. Méan aborde la question de la route cantonale qui est également étudiée de longue date et qui présente toujours des problèmes notamment pour les cyclistes. M. Dorogi répond qu'un monitoring a été réalisé il y a plusieurs mois. Il conclut effectivement qu'il y a des sources d'amélioration qui pourraient être envisagées. Une des pistes pourrait être la modification de la géométrie de certains carrefours.

M. Méry est surpris que les logiciels d'urbanisation utilisés par les autres villes ne soient pas utilisés à Vevey. M. Dorogi répond que les exigences cantonales doivent être prises en compte et qu'un des problèmes de base est le surdimensionnement des carrefours qui imposent des temps de rouge et de vert importants. Cet axe est emprunté par 20'000 véhicules par jour, il semble assez clair que les voitures n'auront pas des temps fluides sur cet axe aux heures de pointes. Le problème est que les cyclistes et les piétons sont également mécontents.

Mme Fawer indique que les flux des cyclistes seront analysés et d'autres axes pourraient être privilégiés pour les vélos tels que la rue du Simplon.

M. Méry demande s'il est prévu de faire des tunnels sous la route. M. Dorogi répond que cette solution n'est plus utilisée depuis de nombreuses années et que les souterrains comme celui à proximité de centre commercial Saint-Antoine sont très peu utilisés.

M. Waser relève des problèmes de sécurité pour les écoliers en raison des travaux dans le quartier de Plan-dessus depuis environ huit mois. Le problème se situe au croisement de l'avenue de Corsier et de la rue de Fribourg. Le chantier empiète sur la route sur une quinzaine de centimètres et masque la visibilité des enfants.

Concernant la rue des Marronniers, M. Waser indique que l'entreprise qui effectue les travaux ne respecte pas les dispositions communales. L'occupation de 4 places de parc était prévue et finalement ce sont 16 places qui sont occupées. Cela a été signalé à ASR.

M. Dorogi signale que le service en charge des deux problèmes précités est celui des travaux en collaboration avec ASR. Mme Fawer indique que les services de la ville se coordonnent régulièrement. Elle suggère à M. Waser que les problèmes soient signalés par écrit au Service des travaux en mettant en copie le Service de la famille, de l'éducation et du sport. Par ailleurs, elle confirme que son service sera vigilant à ces remarques lors des futurs travaux notamment ceux en lien avec le projet de mobilité scolaire.

M. Dorogi indique la piétonisation envisagée de la place Robin engendrera la suppression de places de parc. Il communique, comme cela a été relaté dans la presse, que la Municipalité est en pourparlers afin d'acquérir le terrain de la Cour aux marchandises qui se situe à proximité de la déchetterie afin de créer les places de stationnement nécessaires.

Mme Willommet suggère que les services concernés se rendent sur place pour constater la problématique évoquée par M. Waser.

Mme Fawer indique que la mesure « Rue scolaire » a été évaluée par la Ville et par ASR. Cela consiste à limiter l'accès aux voitures durant 20 minutes avant et après le début des cours. Cette mesure, qui est utilisée en Belgique et dans le canton de Genève, n'a pas été jugée pertinente par ASR.

Mme Berrocal remercie les intervenants pour la présentation et tous les efforts mis en place pour améliorer la sécurité sur le chemin des écoliers. Elle demande si des mesures de signalétiques sont envisagées pour clarifier le chemin pour les enfants. Mme Fawer répond que ce projet est porté par Mme Pittet tant pour la durée des travaux que pour les trajets définitifs.

Mme Roy remercie Mme Pittet pour les mesures en vue de développer le Pédibus, elle demande des précisions sur le programme de promotion évoqué. Mme Pittet précise que le flyer sera transmis aux enseignants et aux parents à la rentrée scolaire. Les animations et parcours sont conçus tant pour les enseignants que pour les parents qui pourront, par exemple, refaire le parcours durant les vacances d'automne ou assister au spectacle qui aura lieu aux Galeries du Rivage.

Mme Fawer propose de tenir informés les membres du CETV, d'ici quelques mois, de l'avancement des projets évoqués.

Mme Willommet invite également les membres à envoyer leurs remarques ou propositions d'améliorations par courriel. Les contributions des différents utilisateurs sont les bienvenues.

Mme Fawer remercie Mme Pittet et M. Dorogi pour la présentation de ce soir mais également pour la qualité de la collaboration inter-service qui permet de faire avancer ce projet avec efficience.

## **5. Rencontre avec les délégués de classe - Point de situation**

Mme Willommet informe qu'une rencontre des délégués des 5-6P aura lieu le jeudi 8 juin 2023 à 16h00.

Mme Willommet propose de planifier les rencontres avec les délégués de classes lors de la séance de septembre prochain.

## **6. Projet de lettre à la Municipalité concernant le projet d'installation de poubelles de tri**

Le projet de lettre a été soumis ce jour, Mme Willommet invite les membres à communiquer les éventuelles remarques rapidement à Mme Pilet afin que le courrier puisse être envoyé la semaine prochaine.

**Il est décidé que les quatre quarts seront représentés lors de la signature de la lettre, à savoir :**

- **Mme Simonin représentera le quart professionnel ;**
- **Mme Meylan représentera le quart société civile ;**
- **Mme Diaz représentera le quart parents ;**
- **Mme Berrocal représentera le quart politique.**

## 7. Fêtes des écoles 2023 du 29 juin 2023

Mme Simonin demande des informations concerne la fête des écoles, en particulier concernant les horaires du cortège. Mme Roy propose de se renseigner auprès de sa collègue Mme Bourara qui est la représentante de l'établissement primaire au sein du groupe de travail de la Fête des écoles. Elle les transmettra rapidement à Mme Simonin.

Mme Simonin a quelques questions pour M. Croset, collaborateur du Secteur éducation (nombre de porteurs de panneaux, départ et arrivée du cortège, etc.). Mme Fawer suggère de poser ces questions directement dans le cadre des rencontres du groupe de travail de la Fête des écoles. M. Waser rappelle que ce groupe s'est réuni sur place la semaine pour finaliser la coordination et traiter les dernières questions.

### Bar du CETV

Concernant le bar du CETV, M. Waser indique que des boissons alcoolisées seront proposée à la vente de 17h00 à 22h00 environ. Il sera monté sous la tente de la patinoire. Les verres seront consignés. L'objectif du bar est de faire connaître le Conseil d'établissement et les différentes possibilités de s'engager dans les associations en lien avec le monde scolaire (APE, Pédibus, etc.). Un dossier de présentation a été élaboré récemment, M. Waser le tient à disposition des membres.

M. Waser enverra un sondage afin de planifier les tranches horaires de présence des membres disponibles. L'exploitation sera assurée par 4 personnes par heure.

M. Waser demande à Mme Pilet de préparer un classeur de présentation du CETV. Mme Pilet suggère, comme cela a été évoqué lors de la dernière séance, une affichette reprenant les illustrations de la brochure Quarto avec un QR code vers le film de présentation. M. Méan suggère un support vertical en plexiglas. Une centaine d'exemplaires de la brochure précitée seront également mise à disposition.

Mme Rivier demande les modes de paiement prévus lors de la Fête des écoles. M. Waser répond que le mode de paiement par carte ou par Twint ont été envisagés mais ne pourront être mis en place car pour cela il faut un compte bancaire mise à disposition par la Ville. Le Service des finances n'est actuellement pas en mesure de répondre favorablement à cette demande.

Mme Willommet précise qu'elle a eu les mêmes questions concernant le paiement en espèces. Elle indique que les achats dans les stands tenus par les élèves seront payés au comptant.

M. Méan indique que dans le cadre d'autres organismes, un compte privé est mis à disposition de la manifestation. La personne ensuite reverse l'argent perçu durant la période de la manifestation. Il suggère de mener cette réflexion pour les prochaines années et pour l'ensemble des manifestations de la ville de Vevey. Mme Willommet s'engage à se renseigner auprès du Service des finances sur la faisabilité de la mise en place de paiement par carte.

Mme Schaeli relève que les paiements par cartes prennent normalement une commission de 1 ou 2%. M. Méan estime qu'il serait dommage de passer à côté d'une vente en raison de l'obligation de payer en espèce.

M. Waser fait suivre une demande du groupe de la Fête des écoles concernant la surveillance des châteaux gonflables par tranche de 45 minutes. Il invite les membres à faire suivre l'information aux parents d'élèves car il manque des personnes pour assurer cette surveillance.

M. Waser lance également un appel concernant la décoration du bar et invite les membres créatifs à se manifester.

La vente de cocktails (Mojito, Spritz, etc.) est discutée. Après un échange de points de vue, il est décidé de se limiter à la vente de bière et de vin pour les boissons alcoolisées. Les membres statuent également pour la vente d'eau plate et d'eau gazeuse sur le stand du bar.

Mme Diaz suggère la distribution d'eau plate puisque le bureau Animation-Jeunesse mettra à disposition de grandes jarres. M. Roy suggère de faire une signalétique vers les fontaines les plus proches.

### Bénéfice du bar

Mme Simonin suggère qu'une partie du bénéfice soit conservée par le Conseil d'établissement afin de constituer un fond de caisse pour l'an prochain. Car cette année, M. Waser et Mme Simonin devront avancer l'argent du fond de caisse.

M. Méry est d'accord avec la proposition. Il suggère de garder une partie de l'argent et de reverser une partie à une association.

Mme Willommet demande une estimation du bénéfice. Mme Simonin estime que le bénéfice pourrait s'élever de CHF 1'500.- à CHF 3'000.-.

M. Waser suggère un fond de démarrage pour relancer une APE à Vevey.

Mme Roy demande s'il y a une possibilité de stockage du matériel en fin de journée. M. Waser indique que le matériel peut être entreposé à l'entrée des Galeries du Rivage.

**Il est décidé que l'attribution du bénéfice sera définie lors de la séance de septembre prochain.**

## **8. Divers et propositions individuelles**

La prochaine séance aura lieu le **lundi 25 septembre 2023 à 19h00 à l'Aula du Clos.**

La Présidente :

La Secrétaire :

Laurie Willommet

Esther Pilet